

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 383

présenté par
M. Paul

ARTICLE 44

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« cette »,

le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.